

AVIS PUBLIC

MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente, le règlement 283-2018 pour modifier le règlement 172-2005 le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), afin d'y intégrer les îlots déstructurés créés par les règlements de contrôle intérimaire (RCI) 236-2012, 238-2012 et 244-2013 (art. 59, 2.0). Le règlement de modification au SADR intégrera également le RCI 229-2011, afin d'ajouter les toitures souples permanentes, comme facteur d'atténuation (paramètre F) dans la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 20 juin 2018.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 20 juin 2018 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 juin 2018

Signé : 
Stéphane Bergeron
Directeur général